Syndicat mixte Manche Numérique
T-THD (pour les infrastructures réseaux)

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Prestations d'études et de travaux pour l'adduction de locaux au réseau de communications électroniques en fibres optiques du département de de la Manche

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-T-THD-002
Date limite de remise des plis	**17 / 12 / 2026 à 12 h 00**

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Syndicat mixte Manche Numérique
T-THD (pour les infrastructures réseaux)
Représentant : Antoine DELAUNAY Président du Syndicat
Adresse : Syndicat mixte Manche Numérique
235 rue Joseph Cugnot
Zone Delta
50000 SAINT LO
Téléphone : 02 33 77 83 60
Courriel : commandepublique@manchenumerique.fr
Site internet : https://manchenumerique.fr/

La personne en charge du dossier est : LUCAS Ralph Responsable du Pôle Construction
Direction des Infrastructures
235 rue Joseph Cugnot
Zone Delta
50000 SAINT LO
Site internet : https://manchenumerique.fr/

- **Description de la prestation :**

L'accord-cadre porte sur les prestations suivantes : **Etudes et travaux de complétude et d'extension de réseaux fibres optiques.**

Code CPV	Libellé CPV
71300000	Services d'ingénierie
45314300-4	Installation d'infrastructures de câblages
45232300-5	Travaux de construction de lignes téléphoniques et de lignes de communications et ouvrages annexes

ELEMENTS CLES DU CONTRAT

Objet du contrat	Etudes et travaux d'adduction de locaux au réseau de communications électroniques en fibres optiques du département de de la Manche
Acheteur	Syndicat mixte Manche Numérique
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de travaux
Structure	5 Lots
Lieu d'exécution	Département de la Manche
Durée	12 mois, reconductible 3 fois pour une durée totale maximale de 48 mois.
Montant	3 500 000 € Maximum
Pénalités de retard	Cf article 7 du CCAP
Variation des prix	Révisables selon formule à l'article Prix – Variation du Prix
Nature des prix	Prix unitaires et forfaitaires

- **Allotissement :**

Les prestations de l'accord-cadre sont décomposées en 5 lots définis selon l'Annexe 0 du dossier de consultation.

- **Montant de l'accord-cadre :**

Le montant maximum ainsi que la somme des crédits alloués pour le présent accord-cadre sont de 3 500 000€ HT pour toute sa durée et sans montant minimal.

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

L'accord-cadre est passé en procédure adaptée (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : http://marchespublicsmanche.fr/.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation
- L'Acte d'Engagement

- Le CCAP
- Le CCTP et ses annexes éventuelles
- Le Bordereaux des Prix Unitaires (BPU)
- La grille d'évaluation de la conformité RGPD

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Réponse et groupement :**

Concernant le groupement d'opérateurs économiques, les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement solidaire ou conjoint, conformément aux articles R.2142-19 à R.2142-27 du Code de la commande publique.

- Forme du groupement : Le pouvoir adjudicateur n'impose pas de forme juridique particulière pour la présentation des candidatures. Toutefois, si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire de chacun des membres pour l'exécution des obligations contractuelles.
- Restrictions : Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. De plus, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.
- Modification du groupement : La composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché, sauf en cas de restructuration de société (fusion, acquisition, etc.) ou en cas d'impossibilité d'un membre d'accomplir sa tâche pour des raisons indépendantes de sa volonté. Toute modification devra être soumise à l'acceptation du pouvoir adjudicateur.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRESENTATION DES OFFRES

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : http://marchespublicsmanche.fr/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :
Syndicat Mixte Manche Numérique
235 Rue Joseph Cugnot
Zone Delta
50000 SAINT LO
Contact : http://marchespublicsmanche.fr/ Profil acheteur

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PAdES exclusivement.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.
Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.
En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

- Acte d'Engagement (AE) : Acte d'engagement par lot (ci-joint à compléter, à dater, les candidats sont invités à signer le document complété). Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur.

- Bordereau de Prix Unitaires (BPU) : Bordereau des prix unitaires dûment complété de toutes les références nécessaires à la complétude de l'offre des candidats. A cet égard, pour chaque produit demandé comprenant un prix unitaire : si le titulaire ne remplit pas l'intégralité des prix, l'offre du candidat pourra être éliminée.

- Mémoire Technique : Un Mémoire Technique de 20 pages maximum qui sera construit principalement autour des critères de sélection présentés dans le présent règlement de consultation. Toute page supplémentaire ne sera pas analysée.

- Grille d'évaluation conformité RGPD : Grille complétée dans son intégralité

- Schéma Organisationnel de gestions et d'élimination des déchets (SOGED), il devra contenir à minima les points suivants :
 - Les méthodes de prévention de la production des déchets ;
 - Les méthodes de non-mélange des déchets sur le chantier et donc le tri effectué :
 - Les méthodes de séparation des déchets au niveau des postes de travail
 - La description des bennes, bigs-bags, bacs avec rétention et tout autre contenant en fonction des types de déchets
 - Les zones de stockage envisagées pour les déchets et les moyens d'accès
 - L'importance du tri sur chantier
 - La signalétique employée
 - Les installations de valorisation, traitement et élimination vers lesquelles seront dirigés les déchets en fonction de leur nature :
 - Selon les opportunités locales, les installations seront recherchées en veillant à privilégier les filières de réutilisation et valorisation
 - La fréquence d'évacuation des déchets
 - Les moyens de contrôle et de traçabilité des déchets :
 - Il est conseillé de prévoir un bordereau de suivi de déchets (BSD) par type de déchet et par transport
 - Définir les modalités de transmission de l'information aux assistants du maître d'ouvrage
 - Les moyens humains mis en œuvre pour assurer la réalisation du SOGED :
 - Il est conseillé de désigner un « responsable gestion des déchets » au sein de chaque entreprise, présent sur le chantier en permanence ou régulièrement, qui pourra répondre aux questions des compagnons ou des représentants du maître d'ouvrage

En cas de non-communication de la part du soumissionnaire des documents pour donner suite à cette sollicitation, l'offre sera classée comme Irrégulière.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage

et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

- **Critère Prix (60 points) :**

Le critère prix est évalué sur la base du coût total en euros hors taxes (HT) du DQE masqué tiré au sort entre trois (3) exemplaires au cours de la Commission d'Appel d'Offre par le Président ou son représentant et établi par le pouvoir adjudicateur avant la phase d'analyse des offres.

Le DQE est un panier d'unités d'œuvre jugées significatives par l'acheteur, permettant de comparer les offres entre elles. Il ne constitue pas une prévision de commande et n'a pas de valeur contractuelle.
La notation des offres est effectuée selon la formule suivante :
Note du critère prix = (Montant de l'offre la moins disante / Montant de l'offre examinée) x Pondération du critère prix (ici 50 points)

- **Critère Technique (30 points) :**

 - Sous-critère n°1 : Organisation et méthodologie affectées aux études (15 points) :

- Pertinence des moyens humains et matériels mis à disposition ;
- Présentation de l'établissement des études d'exécution ;

- Sous-critère n°2 : Organisation et méthodologie affectées aux travaux (15 points) :
 - Pertinence des moyens humains et matériels mis à disposition ;
 - Description de l'obtention des autorisations administratives de commencement de travaux ;
 - Pertinence du contrôle interne y compris sous-traitance mis en place par le candidat ;

- **Critère Environnemental (10 points) :**

Le SOGED présenté par le candidat sera examiné, la note sera attribuée en fonction de la qualité, la pertinence de son contenu ainsi que des méthodes décrites vis-à-vis des objectifs poursuivis.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil

acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. ATTRIBUTION

La réglementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer son offre. Toutefois, la signature de l'offre du candidat attributaire devra impérativement intervenir au plus tard à l'attribution de l'accord-cadre. La signature électronique est fortement recommandée.

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants : Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Déclaration sur l'honneur	Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 du code de la commande publique
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestations assurances	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Liste des travailleurs étrangers	Le cas échéant, une liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à une autorisation de travail en France, précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le

	numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
Prévention du travail illégal	Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **http://marchespublicsmanche.fr/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Caen
3 Rue Arthur Leduc
14050 Caen
Téléphone : 02 31 70 72 72
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Télécopie : 02 31 52 4217
Site internet : caen.tribunal-administratif.fr
www.telerecours.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : DPO Manche Numérique ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Les conditions d'utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation sont définies dans une annexe au dossier de consultation.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021